

167. M. BOURGUIBA (Tunisie) : C'est une joie pour moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de l'unanimité qui s'est faite autour de votre nom pour diriger les débats de la onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre dévouement, durant plusieurs années, à la cause de l'Organisation, votre impartialité et les qualités dont vous avez fait preuve dans votre carrière internationale sont autant de garanties pour la tenue, l'efficacité et le caractère constructif des travaux de cette Assemblée.

168. Je suis heureux de pouvoir apporter aujourd'hui aux membres de l'Assemblée générale, en tant que Président du premier gouvernement de la Tunisie indépendante, le salut de la nation tunisienne tout entière. En ces jours pleins d'incertitude, le message que le peuple de mon pays m'a chargé de leur transmettre, et, à travers eux, aux centaines de millions d'hommes qu'ils représentent, est un message non seulement de gratitude pour leur vote unanime mais également de foi et de confiance en l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

169. Je voudrais dire sans tarder que, si modeste qu'il soit, mon pays a la ferme détermination de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à raffermir l'Organisation et à consolider la paix de manière que les principes inscrits dans la Charte ne soient plus un lieu commun vide de sens mais une vivante réalité. Nous, Tunisiens, qui avons fait, si j'ose dire, l'expérience de l'Organisation des Nations Unies pendant la période la plus décisive de notre révolution nationale, savons quelles difficultés, quels obstacles se sont dressés et se dressent encore sur sa route. Puissent les quelques remarques que je vais avoir l'honneur de formuler être acceptées dans l'esprit où elles ont été conçues, et qui procède du désir sincère, loyal et franc de voir sauver l'avenir de l'Organisation, assurer sa pérennité, car elle reste notre seul espoir de voir s'instaurer un jour, dans les relations internationales, un ordre juste fondé sur l'égalité de tous devant la loi.

170. En l'espace de quelques semaines, nous venons de vivre des dangers terribles, dont l'ombre pèse encore d'ailleurs non seulement sur cette honorable assemblée, mais partout où des hommes, responsables du destin de millions d'autres, ont à peser les conséquences d'un geste et la portée d'une initiative. Jamais nous n'avons côtoyé d'aussi près la catastrophe. Par bonheur, l'action résolue de l'Assemblée générale des Nations Unies a permis d'éviter le pire. Mais cette réussite, quasi miraculeuse, est à vrai dire assez précaire. Elle le demeurera tant qu'on n'aura pas agi sur les causes réelles des maux

qui assaillent le monde. L'heure n'est plus aux palliatifs : le malaise dont souffre la communauté internationale exige une action qui aille jusqu'à la racine du mal.

171. Tout le mal vient de ce que certaines grandes puissances ne peuvent pas ou ne veulent pas encore accepter la conception d'un monde débarrassé de la suspicion et de la peur, où toutes les nations, grandes et petites, puissent exercer pleinement leurs droits souverains, la liberté de chacune étant limitée et garantie par la liberté des autres.

172. Il est évident, pour qui veut bien s'en rendre compte, que la course aux armements qui, chose singulière, s'accroît, dirait-on, en proportion des efforts qu'on déploie pour la freiner, les agressions caractérisées menées dernièrement contre des nations pacifiques et qui ont soulevé l'indignation de tous les peuples civilisés, enfin la guerre inexpiable que subit en ce moment même, en Algérie, un peuple fier dont le seul crime est de vouloir se libérer de la domination étrangère, il est évident que tout cela n'est, malgré tous les travestissements, que le résultat direct et inévitable du désir d'hégémonie de certaines puissances. Ce désir d'hégémonie et d'expansion, qui est une survivance du colonialisme, est l'essence même de la menace qui n'a cessé de mettre la paix en péril depuis la dernière guerre mondiale.

173. J'entends bien que le conflit d'idéologies qui oppose deux groupes importants d'Etats dans le monde, ou plus précisément les deux puissances les plus fortes au sens militaire du terme, suffirait à lui seul et a suffi pendant des années à tenir le monde en haleine. Mais, pour l'heure, un équilibre, terriblement instable certes, a été trouvé qui permet une paix précaire. Si cet équilibre pouvait être maintenu, le danger, quoique réel, serait infiniment moindre. Au surplus, rien n'empêche de penser que ce danger puisse disparaître un jour, grâce à une formule de coexistence déjà préconisée par des hommes d'Etat éminents, qui sauvegarde les droits de chacun, y compris le droit de vivre sous le régime qui lui est propre.

174. Mais ce qui risque de mener l'humanité à sa perte, c'est cette survivance du colonialisme que je viens d'évoquer, survivance qui, parce qu'elle permet, encourage ou entraîne l'agression contre des peuples faibles ou sans défense, risque à chaque instant, par le jeu des interventions plus ou moins inévitables, de provoquer la conflagration généralisée que nous redoutons tous.

175. Ainsi, depuis plus de deux ans, les nations du monde libre assistent indifférentes à une tuerie qui décime, jour après jour, non seulement la jeunesse algérienne, mais aussi la jeunesse française. Comment la conscience civilisée, la conscience humaine tout court, qui s'est soulevée d'indignation et de révolte devant la terrible répression contre les patriotes de Budapest, peut-elle rester insensible à l'égard d'une guerre où d'autres hommes, animés du même idéal et de la même foi politique que les patriotes de Budapest, luttent et meurent tous les jours dans un combat inégal contre l'une des armées les plus puissantes du monde? N'y aurait-il pas, dans cette longue passivité, une certaine forme de discrimination raciale ou religieuse que tous les peuples civilisés se complaisent à condamner?

176. Nous sommes tous contre l'agression. Pour être logiques avec nous-mêmes, nous devons la dénoncer partout où elle se manifeste, même et surtout quand elle est le fait d'un pays ami. Comme le président Eisenhower l'a dit, si nous voulons la véritable justice, il ne faut pas qu'il y ait une loi pour nos amis et une autre loi pour nos adversaires.

177. Le fait est que, durant les dernières semaines, nous avons assisté à des prises de position dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles étaient inconséquentes. Tel pays qui, dans un cas, se révolte d'indignation contre l'agression l'approuve et y applaudit dans un autre. Tel gouvernement dénonce avec énergie une agression dans le même temps qu'il en commet une, et donne tout simplement l'impression de crier au meurtre pour mieux achever sa victime.

178. Le même homme d'Etat qui poursuit une guerre inexpiable pour maintenir le peuple algérien dans la servitude prononce, à propos de la révolte de Budapest, ces mots sublimes auxquels nous souscrivons sans réserve: "Il n'y a pas de paix dans la servitude." Il trouve le moyen, dans le même souffle, de justifier l'attaque qu'il a déclenchée ensuite contre un pays avec lequel il était en négociations, au moment même où ce pays était occupé à défendre son sol national contre un autre agresseur.

179. Nous estimons, quant à nous, que ces inconséquences sont à la fois dangereuses et superflues. Superflues parce que, selon les mots de M. Mollet lui-même, président du Conseil français, "la liberté ne s'écrase pas quand elle est en mouvement". Dangereuses parce que les conflits font tache d'huile, même lorsqu'ils éclatent dans des territoires coloniaux. Il suffit, pour s'en convaincre, de penser aux liens directs qui rattachent les événements d'Egypte à ceux d'Algérie, lesquels à leur tour sont en relation directe avec ceux du Maroc et de la Tunisie. Nous ne pensons pas, au surplus, que les auteurs de la Charte aient voulu faire deux poids et deux mesures, une Charte pour le paysan hongrois, et une autre pour le fellah égyptien ou algérien. Les principes qu'ils ont posés doivent être d'une application universelle, faute de quoi l'Organisation qui a reçu pour mission d'en assurer le triomphe afin de maintenir la paix ne tarderait pas à perdre, en même temps que son crédit, sa raison d'être. Et vous savez tous où son échec nous mènerait.

180. Nous sommes heureux de constater qu'au cours de ses deux sessions extraordinaires d'urgence, l'Assemblée générale s'est prononcée dans le sens de la même justice pour tous, c'est-à-dire précisément dans le sens de cette universalité des principes que nous invoquons. Cependant, pour qu'elle soit vraiment féconde, cette notion devrait être réellement universelle et s'étendre à tous les pays où une domination étrangère, née de la conquête, se maintient par le terrible arsenal de la répression ou par l'hypocrisie du mythe juridique. La délégation de l'Irlande me permettra de rappeler le combat héroïque que la nation irlandaise a mené pendant des siècles contre la domination anglaise qui essayait de traduire par la force ce mythe juridique qui faisait de l'Irlande une partie intégrante du Royaume-Uni.

181. Tous les peuples, et pas seulement ceux qui ont la chance d'être représentés ici, ont le droit de disposer d'eux-mêmes. L'Organisation des Nations Unies ne peut se contenter d'accueillir seulement ceux qui se sont libérés. Elle devrait tendre la main à tous les peuples qui luttent pour réaliser leurs aspirations nationales afin de leur permettre d'accéder à la dignité de nations libres.

182. De même que sur le plan individuel il n'est ni sain, ni équitable, ni, au surplus, de notre siècle, qu'il y ait des esclaves et des hommes libres, des citoyens de première zone et des citoyens de seconde zone, sur le plan des nations, il ne peut y avoir, sous le régime de la Charte des Nations Unies, des pays souverains et des pays dépendants, des peuples libres et des peuples

opprimés. Et l'oppression est encore plus choquante quand elle est le fait de nations qui se situent dans le monde libre, qui professent chez elles le respect de la personne humaine. Oui, la grande faiblesse de ce que l'on appelle "le camp de la liberté" est précisément de comprendre des puissances coloniales qui entendent maintenir, aujourd'hui encore, par la force, leur domination sur d'autres peuples. Les îlots de servitude que ces puissances entretiennent au sein du monde libre, comme des taches sombres sur un corps sain, constituent le point faible de l'Occident, sa véritable contradiction interne et la source des réserves et des réticences que les jeunes pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique éprouvent à son égard.

183. Ces puissances coloniales, au nom de la solidarité occidentale, réclament de leurs partenaires et alliés qu'ils se taisent sur leurs errements, qu'ils couvrent par le silence, par des votes favorables ou même par l'appui matériel, leur politique coloniale. Elles demandent, en fait, que leur politique particulière soit endossée par leurs amis et par l'Organisation des Nations Unies elle-même. C'est le prix qu'elles semblent mettre à la cohésion du monde libre.

184. Je suis heureux de constater qu'aussi bien dans le rang des puissances occidentales qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies, on commence à se rendre compte du préjudice considérable porté au monde libre et à l'Organisation elle-même par cette espèce de solidarité dans l'erreur. C'est parce que, pour la première fois, les Etats-Unis ont agi avec assez de fermeté sur leurs alliés engagés dans l'expédition d'Egypte, c'est parce que l'Organisation des Nations Unies, au même moment, a fait preuve d'une grande énergie et d'une grande fermeté, que la situation a pu être redressée au Moyen-Orient. Ce précédent extrêmement positif, et qui a ramené l'espoir dans les cœurs de milliers d'hommes, encouragera, je le souhaite, tous les amis sincères de la liberté à se dresser devant toutes les entreprises de domination, d'où qu'elles viennent.

185. Au surplus, le meilleur service à rendre à un ami engagé dans une voie sans issue est-il de le laisser continuer sur son chemin, de l'y enfoncer davantage sous prétexte de ménager sa susceptibilité? N'est-ce pas plutôt de tout faire pour le ramener dans la bonne voie, celle où il retrouvera, en même temps que son intérêt véritable, la confiance et l'amitié des autres nations?

186. Ainsi, nous pourrions faciliter à la France, qui tente de justifier sa politique en Algérie par le même mythe juridique sur lequel, pendant longtemps, avait été fondée la domination anglaise en Irlande, à la France qui est engagée en Algérie depuis plus de deux ans dans une épreuve de force sans issue militaire, le tournant difficile. Je suis sûr qu'en France même, les sources de la liberté qui ont jailli en 1789 et éclairé le monde ne sont pas taries. Des hommes et des femmes de France, sincèrement épris de justice et de paix, œuvrent courageusement pour que leur pays garde son vrai visage de grande démocratie et reste dans la tradition de son génie libérateur qui, dans le concert des nations, lui vaut son plus beau titre de noblesse. Je souscris pour ma part sans réserve à ces mots, écrits il y a quelques jours, par une grande militante socialiste, Mme. Andrée Viénot, ancien député au Parlement français:

"Le vrai visage de la France, son vrai prestige international, c'est d'être le pays du droit, le pays de la justice, le pays de la paix, le pays de la générosité. Les réalistes à l'esprit un peu court ne comprennent

pas combien cette force, ce prestige peuvent être efficaces et avec quel amour, dans le monde entier, les peuples se tournent vers la France quand elle montre son vrai visage. Or voici que le visage de la France est défigurée et qu'elle apparaît aux yeux du monde stupéfait comme un pays qui, pour défendre des intérêts coloniaux, n'hésite pas à mettre à feu le Moyen-Orient. Voici que, pour n'avoir pas su résoudre le problème algérien, nous nous sommes mis en conflit avec le monde arabe tout entier."

187. Nous pensons donc qu'il est du devoir des amis de la France, parmi lesquels nous nous comptons, et du devoir de l'Organisation des Nations Unies, d'aider la France à sortir de l'impasse où elle s'est engagée. Cette intervention de l'Organisation, nous la concevons comme amicale et constructive. La France reconnaît elle-même aujourd'hui qu'une solution militaire est impossible. D'autre part, il est évident qu'un statut octroyé ne peut plus offrir, même s'il était cette fois loyalement appliqué, une solution qui réponde aux aspirations nationales du peuple algérien. Il faut donc que l'Organisation des Nations Unies aide la France à donner une définition nouvelle à ses liens avec l'Algérie en vue d'une solution politique qui tienne compte de la réalité algérienne si complexe et de la volonté irréductible du peuple algérien de voir reconnu son droit naturel à l'indépendance. Une aide de l'Organisation dans cet ordre d'idées n'est nullement comparable à l'intrusion d'une quelconque puissance dans les affaires de la France.

188. Au demeurant, la solution libérale que nous préconisons ménagerait les transitions; elle comprendrait des étapes; l'une de ces étapes pourrait être le cessez-le-feu, comme dans le cas de l'Égypte, et l'envoi de cette force de police internationale dont la création constitue, à notre avis, l'un des plus grands progrès de l'humanité depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale des Nations Unies pourrait constituer une commission de conciliation ou de bons offices, formée de trois ou quatre personnalités pourvues d'une grande autorité et susceptibles d'être acceptées par les deux parties. Cette commission de la paix en Algérie rechercherait auprès des intéressés les conditions d'un cessez-le-feu, celles de la négociation pour une paix durable et une coopération libre entre les deux peuples. Une fois le terrain déblayé, les grandes lignes du compromis dégagées, le cessez-le-feu pourrait intervenir, garanti par l'Organisation des Nations Unies qui enverrait alors sa force internationale de police pour en contrôler l'application et en assurer le respect.

189. Si la France acceptait aujourd'hui cette procédure, elle couronnerait d'une manière spectaculaire la politique qu'elle a amorcée le 31 juillet 1954 en Tunisie et qui lui a valu la paix aux deux extrémités de l'Afrique du Nord et l'amitié des peuples marocain et tunisien. Car, la paix revenue, elle retrouverait sur la rive méridionale de la Méditerranée une Afrique du Nord amie, disposée à une coopération sincère et qui garantirait, mieux que ne sauraient le faire les armes, ses intérêts et ceux de ses nationaux. La France ferait tomber les griefs et les préventions qui se sont un peu partout accumulés contre elle du fait de sa politique coloniale. Elle retrouverait d'un coup son vrai visage; et la paix, en quelques semaines, reviendrait dans l'une des régions les plus névralgiques du monde. Ainsi, l'Afrique du Nord, qui aspire à l'union, à l'ordre et à la prospérité, pourrait répondre à sa vocation de servir de trait d'union entre deux civilisations qui se complètent.

190. Au demeurant, nous ne prêchons, en ce qui nous concerne, que ce que nous avons pratiqué. Tout au long de notre lutte de libération, et dans la conduite de nos relations avec la France, nous avons retenu et fait prévaloir la négociation et les solutions pacifiques. Nous avons fait preuve jusqu'au bout d'une grande modération et, si nous avons constamment été intransigeants sur les principes, nous avons toujours témoigné d'une extrême patience quant aux modalités d'application. Aujourd'hui encore, nos relations avec la France évoluent, sans heurt, du plan colonial à celui de l'égalité, de la dépendance à la coopération.

191. Des problèmes subsistent: problèmes économiques, hérités du régime colonial; problèmes militaires, qui sont le fait d'une forte implantation de troupes françaises dont rien ne justifie plus la présence dans un État indépendant et souverain. Si nous signalons ces problèmes pour le moment, ce n'est pas pour en saisir l'Assemblée. Nous avons le ferme espoir qu'un règlement pacifique et négocié interviendra directement entre la France et nous.

192. Dans le domaine international et au sein de notre organisation, nous continuerons à prêcher sans relâche la modération, les attitudes constructives et la négociation. Nous nous souleverons toujours contre l'agression, quel qu'en soit l'auteur et quelle qu'en soit la victime. Nous œuvrerons à renforcer l'Organisation des Nations Unies, de manière à en faire, en même temps qu'une force morale, un véritable tribunal supranational, qui dise le droit et dispose des moyens de le faire respecter.

193. Dans un monde où les progrès de la technique resserrent chaque jour davantage les liens qui rattachent les peuples les uns aux autres, la paix dépend, dans une très large mesure, d'une répartition équitable des richesses. Il est certain que le trop grand écart entre le niveau de vie des différents pays constitue un danger, moins grand certes que la volonté d'expansion et le désir d'hégémonie que nous venons de dénoncer, mais tout aussi réel. Les grandes nations économiquement favorisées l'ont déjà compris; dans bien des cas, l'effort qu'elles ont fourni dans le domaine de l'assistance technique et dans d'autres domaines au profit des pays sous-développés mérite un hommage que nous leur rendons bien volontiers. Mais, là, comme ailleurs, il faut, d'une part, que l'assistance rendue ne s'accompagne d'aucune arrière-pensée politique et que, d'autre part, le pays qui la reçoit sache l'utiliser de manière à assurer effectivement son développement économique et donne au capital étranger, par une législation appropriée, toutes les garanties nécessaires.

194. En ce qui nous concerne, de toutes les formules d'assistance, celle que nous préférons parce qu'elle remplit les conditions indispensables au maintien de l'indépendance des États est la formule internationale. Sur le plan technique, le système mis au point par l'Organisation des Nations Unies s'est montré un outil admirable pour le développement économique, surtout depuis le jour où on a entrepris de coordonner efficacement l'assistance rendue au titre d'accords bilatéraux ou multilatéraux avec celle de l'Organisation elle-même.

195. Sur le plan financier, c'est, à notre avis, la même voie que l'assistance devrait emprunter. C'est pourquoi nous souhaitons que le "Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique" voie enfin le jour. Sous ce rapport, il nous paraît peu sage de lier la question de la création de ce fonds à celle du désarmement.

196. Pays jeune et essentiellement pacifique, la Tunisie porte au désarmement un intérêt non mitigé. Mais elle estime que le développement économique est par lui-même un facteur de paix tel que sa réalisation anéantirait bien des facteurs de guerre, diminuerait peu à peu la tension dans le monde et enlèverait à l'effort d'armement des nations le plus clair de sa raison d'être.

197. Nous savons que les grandes nations peuvent seules détruire en quelques heures tout l'héritage de

l'humanité, voire, à ce qu'on dit, effacer à jamais toute trace de vie sur cette terre. Mais nous savons aussi que seules, elles ne peuvent construire ce monde de demain auquel tous les hommes aspirent, car ce monde naîtra des efforts conjugués de toutes les nations, grandes et petites, ou bien il ne sera pas. Gageons qu'à force de bonne volonté, de patience et de sagesse, la vision de ce monde entrera bientôt dans le domaine du réel.

*La séance est levée à 18 h. 30.*